

Le rapport de gestion 2004 a été présenté et approuvé par le Conseil général dans sa séance du 15 juin 2005.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

Durant l'année 2004, la Municipalité s'est réunie en séances ordinaires à 47 reprises.

M. Pierre Mermier a quitté sa fonction de municipal en charge du dicastère de la protection civile et des services industriels au 30 juin 2004. Son départ inattendu est dû au fait qu'il a saisi une opportunité de créer un bureau d'ingénieur dans le sud de la France. Son poste est ainsi resté vacant jusqu'à la fin de l'année.

Mme Francine Raymondon a quitté sa fonction de municipale en charge du dicastère de la sécurité sociale, du service médical et dentaire, des temples et cultes ainsi que de la police à fin 2004 en raison de la surcharge de travail occasionné par ce mandat.

Les deux municipaux sortants ont été remplacés par M. Markus Mooser et Mme Madeleine Geiger, élus lors de l'élection complémentaire du 28 novembre 2004 et assermentés le 15 décembre 2004.

Après avoir accompli le travail de secrétaire municipal pendant 37 ans, M. Jean-Daniel Giroud a décidé de prendre sa retraite au 31 décembre 2004. Mme Laurence Bastide a repris ce poste dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

La Municipalité profite de ce rapport de gestion pour remercier les municipaux sortants ainsi que M. Jean-Daniel Giroud pour le travail important qu'ils ont fourni et leur souhaite plein succès pour leur avenir.

Bretigny est membre de l'Association de la Région du Gros-de-Vaud et de Lausanne Région. La Municipalité est représentée dans le Comité de l'Association de la Région du Gros-de-Vaud. Dans Lausanne Région elle participe aux commissions suivantes : Formation et Emploi des Jeunes, Equipements sportifs, Fluides et Energies et Promotion économique.

Le 5.6.2004 les membres de la Municipalité ont participé à la Journée des Communes Vaudoises à Orbe.

Le 30.11.2004 M. Le Préfet Marc-Etienne Piot a procédé au contrôle annuel de la commune, contrôle qui s'est déroulé à son entière satisfaction.

## **FINANCES**

Les recettes fiscales 2004 se montent à Fr. 1'429'336.70, soit Fr. 365'836.70 de plus que prévu au budget par Fr. 1'063'500.-.

Le total des encaissements d'impôts 2004 concernant les personnes physiques était budgété à Fr. 990'000.-. Les comptes 2004 enregistrent des encaissements de Fr. 1'317'281.80, soit Fr. 327'281.80 de plus.

Le budget était calculé, en tenant compte du nouveau taux d'imposition de 72 % valable en 2004. Il était basé sur les encaissements 2003 de Fr. 1'270'287.- au taux d'imposition de 94 %, et en prévoyant une augmentation des contribuables.

Il ressort des comptes 2004 que le nombre de contribuables a passé de 333 en 2003 à 357 en 2004. La moyenne de l'impôt par contribuable, qui était en 2003 de Fr. 3'814.68 n'a diminué que de 3.28 % soit à Fr. 3'689.87 en 2004, ceci malgré la baisse du taux d'imposition.

Les autres différences avec les recettes fiscales budgétées totalisent un montant de Fr. 38'554.90, provenant essentiellement des impôts des personnes morales, des droits de mutation et des gains immobiliers.

La charge nette d'intérêts sur les dettes est de Fr. 82'491.43 en 2004, contre Fr. 136'000.- au budget et Fr. 122'590.12 dans les comptes 2003. Cette amélioration est due à l'évolution favorable des taux d'intérêts.

En 2004, en comparaison avec le budget les charges sont de Fr. 264'803.35 inférieures et les recettes de Fr. 484'727.60 supérieures. Ce résultat favorable permet de comptabiliser des amortissements pour un total de Fr. 598'189.10.

## **DOMAINES ET BATIMENTS**

### **Forêts**

La surface boisée de 75 ha. représente le 26 % de la superficie totale de notre commune.

Nos forêts continuent de souffrir des attaques du bostryche. En 2004, les arbres malades correspondent au 2/3 des 345 m<sup>3</sup> de bois exploités.

### **Bâtiments communaux**

Les travaux usuels d'entretien des bâtiments communaux ont été effectués selon les besoins.

## **TRAVAUX**

### **Urbanisme**

## **Mise à l'enquêtes publiques et administratives**

La Commission consultative d'urbanisme est composée de M. Ronald Bovay, président, Mme Annette Amendola, MM. Markus Moser, Jean-Daniel Reymond et Philippe Noeninger, urbaniste. Elle préavise sur les objets relatifs aux plans d'aménagement et aux projets de construction.

Au cours de l'année, 2 dossiers pour mise à l'enquête publique et 1 dossier pour enquête administrative ont été déposés auprès de la Municipalité. Les trois dossiers ont été accordés, dont un sur la base de levée d'opposition après négociations avec les opposants et les propriétaires.

## **Plan partiel d'affectation « En Champ Devant »**

La consultation préalable du dossier au Service de l'aménagement du territoire (SAT) a débuté en décembre 2003. En avril 2004, nous recevions dudit service quelques modifications d'importance mineure à apporter au dossier et c'est en septembre qu'il a pu être retourné pour ultime contrôle. L'enquête publique s'est déroulée du 8 novembre au 7 décembre 2004 et n'a suscité aucune opposition. Ainsi, ce dossier sera présenté au Conseil général au début 2005 pour approbation puis au SAT pour adoption définitive.

## **Plan directeur cantonal**

Les travaux relatifs au plan directeur cantonal se poursuivent. Diverses séances d'information et de travail ont été organisées afin que les communes puissent formuler leurs remarques sur l'avant-projet.

## **Développement du Nord Lausannois**

Les communes du Nord ont confirmé leur volonté de collaborer ensemble à l'étude d'un « Schéma directeur du Nord lausannois ». Un périmètre constitué des communes de Bournens, Bretigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jouxten-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, Sullens complétées par Lausanne Région, Association Blécherette Région et le SAT s'est rencontré à plusieurs reprises. Un cahier des charges a été défini pour la mise au concours de l'étude auprès du bureau d'urbanisme. Le bureau URBAPLAN a été retenu pour l'élaboration de ce dossier en parallèle à l'établissement du plan directeur cantonal et du projet d'agglomération Lausanne-Morges. M. P.-A. Marmillod est notre délégué au groupe de travail.

## **Carrefour RC 501b & RC 444d**

L'opposition et le recours déposés par M. René Pavillard & consorts contre la décision du Département des infrastructures (DINF), a été admis par le Tribunal administratif en date du 29 septembre 2004, le Service des routes n'ayant pas suffisamment motivé sa décision. Le DINF devait rendre une nouvelle décision énonçant mieux les motifs évoqués pour lever l'opposition et entendre une nouvelle fois les opposants. Les frais engendrés par le TA ont été mis à charge de l'Etat. La procédure continuera donc jusqu'en 2005. La sécurité des écoliers est assurée par des agents Securitas au prix de Fr. 42'000.- jusqu'à la fin 2004.

## **Routes**

Le 1er décembre 2004 le Conseil général a alloué à la Municipalité un crédit de Fr. 85'000.- pour la réfection du Chemin de la Sibérie. Ces travaux seront entrepris au cours de l'année 2005.

## **Ordures ménagères et décharge**

Le volume des ordures ménagères transporté chez Vallorsa en 2004 est de 154.15 t, soit 226 kg par habitant. Le papier collecté pèse 46.90 t, 70 kg par habitant et le verre 34 t ou 50 kg par habitant.

La Municipalité déplore de constater que le tri des déchets laisse à désirer. On trouve du papier, des cartons et même du gazon dans les containers à ordures, ce qui augmente le coût de l'élimination par incinération. La propreté de l'emplacement des containers laisse aussi à désirer.

## **Réseaux d'égouts, épuration**

Des travaux de changement de canalisations EC ayant été terminés fin 2002, il n'y a eu cette année qu'un service d'entretien habituel sur l'ensemble du réseau EC et EU.

Pour mener à terme les grands travaux du réseau d'assainissement de la commune, le hameau de Béthusy doit être mis au séparatif. Ces travaux ont fait l'objet d'une demande de subvention cantonale établie pour le SESA qui a été acceptée. En raison de la vacance du municipal en charge du dossier, ces travaux n'ont pas pu démarrer en 2004. Pour bénéficier des subventions allouées par le canton, cette mise en séparatif doit impérativement être réalisée d'ici au 31 décembre 2007. Ces travaux devront donc être traités prioritairement pour l'année à venir.

Pour mémoire, l'inspection des collecteurs par caméra a été faite en 2001 et 2002. Les résultats obtenus doivent être évalués et serviront à l'élaboration du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) qui reste à faire.

## **AET**

Il n'y a pas eu de problèmes majeurs d'exploitation de la STEP. La répartition des frais entre les communes a été basée sur les équivalents habitants (EH) de Bretigny, Cugy, Froideville et Montheron en fonction des habitants recensés au 31 décembre 2004 et des EH complémentaires (emplois, restaurants et écoles, autres producteurs d'eaux usées). Pour Bretigny cela représente 682 H et EH et sur l'ensemble de l'AET 3'388 H et EH.

Malgré la diminution du nombre d'agriculteurs qui reprennent les boues, la campagne d'épandage 2004 s'est bien déroulée. La déshydratation des boues pour la campagne 2005 est en cours.

## **INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES**

### **Enseignement**

Les communes de Bretigny, Cugy, Froideville, Lausanne pour le hameau de Montheron, Le Mont-sur-Lausanne et Morrens constituent l'Établissement primaire et secondaire du Mont-sur-Lausanne dont la direction est basée dans ladite commune. Il comprend :

le cycle initial	(CIN 1-2)
les cycles primaires	(CYP 1-2)
le cycle de transition	(CYT 5-6)
la voie secondaire générale	(VSG 7-8-9)
la voie secondaire à options	(VSO 7-8-9)
les classes relevant de la pédagogie compensatoire.	

Complété par la prévention en milieu scolaire :

service PPLS, psychologie, psychomotricité et logopédie  
service médical, médecin et infirmière  
groupe santé, prévention, promotion, coordination  
réseau ressources, soutien temporaire lors de situations scolaires extraordinaires  
médiation, réflexion sur les enfants, les classes, pratique professionnelle et ressources  
groupe de réflexion sur la prévention  
service en orientation scolaire et professionnelle du DFJ

L'Établissement primaire et secondaire du Mont-sur-Lausanne a géré pour l'année scolaire 2003-2004 près de 1'320 élèves dont 86 proviennent de notre commune, 132 enseignants et 70 classes.

Le bon déroulement de cet établissement est assuré par :

Un conseil de direction dont M. Jean-Luc Brunet est le directeur.

Le conseil exécutif, composé des 6 conseillers municipaux des écoles exerçant les compétences scolaires et financières.

Le Conseil s'est réuni à 6 reprises pour discuter des budgets, constructions scolaires, comptes, transports, approbation des enclassements, ouverture et fermeture de classes au sein de l'établissement. Une réflexion importante est menée quant à la construction d'un nouveau collège à Cugy et au problème lié au retour des VSB, soit environ 150 élèves dans l'établissement du Mont.

La commission scolaire est formée de 13 membres. Elle concourt avec le Département et le Conseil exécutif à l'application des dispositions légales et réglementaires régissant l'école.

Nos représentants sont Mme Corinne Zuber et M. P.-A. Marmillod. La Commission s'est réunie 1 fois.

Le coût d'un élève pour l'Établissement du Mont est le suivant :

primaire	Fr. 2'170.76
secondaire	Fr. 3'303.58

La mise à disposition d'une salle de classe par une commune est facturée à l'Établissement au prix de Fr. 18'000.- par année augmenté pour son entretien, réparations, espaces verts, d'un forfait annuel de Fr. 11'000.-. L'utilisation de la salle de gymnastique est facturée au prix de Fr. 2'500.- par classe.

Notre commune ainsi que celles de Cugy, Epalinges, Forel, Froideville, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens et Savigny se sont unies par convention pour former l'Arrondissement scolaire de Lausanne, scolarisant les élèves de :

la voie secondaire de baccalauréat (VSB 7-8-9)

L'Arrondissement secondaire de Lausanne a regroupé pour l'année scolaire 2003-2004 près de 6'100 élèves dont 8 proviennent de Bretigny. Il est constitué de :

Un Conseil de l'Arrondissement, composé des 9 conseillers municipaux des écoles.

Il est une chambre d'enregistrement et de consultation s'occupant de l'information sur les constructions scolaires.

La Commission scolaire d'arrondissement composée de 16 membres a comme délégués de l'établissement du Mont : Mme Françoise Barraz, Froideville, Mme Jacqueline Franzini, Cugy et M. P.-A. Marmillod, Bretigny.

Le coût d'un élève pour l'Arrondissement secondaire de Lausanne est de :

VSB	Fr. 2'791.30
-----	--------------

## **Temples et cultes**

En 2004, la participation aux charges d'autres communes est de Fr. 2'347.75.

L'engagement d'un organiste pour les cultes de Bretigny nous coûte Fr. 675.- pour cette année. Cet organiste est rétribué à la prestation.

## **POLICE**

Les patrouilles effectuées par notre agente de police sont au nombre d'environ 250 pour 2004. A noter que durant ces rondes, elle doit avoir beaucoup de tact pour dissuader un nombre incalculable de personnes stationnant sur la zone interdite du centre du village.

La charge est de Fr. 61'250.20 réparti entre Mme Bugnon (Fr. 14'400.- + Fr. 3'600.- de frais) et Securitas (Fr. 43'250.20) engagé pour la surveillance du carrefour sur la route cantonale aux heures d'arrives des enfants scolarisés. Securitas nous annonce une augmentation de 1,9% pour 2005.

## **Défense contre l'incendie**

Le Service de défense incendie et de secours, SDIS, commandé par le Cap. Yves Chatelan, compte un effectif de 21 membres.

Le SDIS a accompli 3 cours de cadres en 2004. 4 exercices ont été organisés les 3 avril, 27 mai, 9 septembre et 6 novembre. Le 25 septembre, le SDIS a participé à un exercice intercommunal à Montheron. Il a aussi organisé le service de sécurité pour le feu du 1er août.

Le SDIS est intervenu suite à une alarme le 19 mai 2004 à 15h05 pour un feu de forêt au Chemin du Moulin à Bretigny. L'intervention s'est terminée à 22h30.

## **Protection civile**

Suite de la réorganisation générale qui s'est opérée sur le plan cantonal. La protection civile de Bretigny est gérée depuis 1998 par la PCi région Gros-de-Vaud à Echallens. Cet organisme établit toutefois un rapport pour la région, qui peut être consulté auprès de la Municipalité. Dans la mesure où la Municipalité de Bretigny n'est plus compétente pour la gestion de cet organisme, nous renonçons ici à rapporter les activités de la PCi.

## **SECURITE SOCIALE**

### **Facture sociale**

La facture sociale pour 2004 se monte à Fr. 190'927.50 pour Bretigny. Le montant est défini selon la classification des communes selon leur capacité financière (8 pour Bretigny) et la population au 31.12.2002 (625). Pour 2004 la participation des communes est de 50 % des dépenses cantonales.

A cela il faut ajouter un montant de Fr. 15'504.- concernant l'enseignement spécialisé imputé sur le compte 53.351. Les participations versées au canton s'élèvent finalement à Fr. 206'431.50

### **OMSV**

La mise en application de l'article 6 de la loi exigeant une parité du financement entre canton et communes se fait sous forme d'un rattrapage sur 3 ans. La participation des communes au programme d'aide et de soins à domicile, a passé en 2004 à Fr. 49.- par habitant, soit une augmentation de Fr. 7.30. Cela représente une dépense de Fr. 30'723.-.

Le service de promotion de la santé et pour le maintien à domicile ne cesse d'augmenter le nombre de ses prestations, tant au niveau des soins à domicile que des repas livrés à domicile, ce qui entraîne une augmentation proportionnelle des charges. Ce phénomène est la conséquence de 3 facteurs essentiels :

- La diminution de la durée d'hospitalisation
- le vieillissement de la population et
- la diminution du nombre de places dans les EMS.

## **Accueil familial**

En ce qui concerne le service des mamans de jour, Bretigny est rattaché au service d'entraide familiale d'Echallens. Celui-ci gère le recrutement, la formation et le suivi des mamans de jour et tient la comptabilité de la caisse centrale à laquelle nombre d'entre elles sont maintenant affiliées. Notre contribution se monte à Fr. 2.70 par habitant. Le nombre de mamans de jour agréées à Bretigny est de 2 actuellement.

## **Soutien aux sociétés locales**

Suite à diverses interventions faites au Conseil général, la Municipalité a nommé un groupe de travail chargé d'examiner comment attribuer équitablement un soutien financier aux sociétés locales qui en font la demande.

Le groupe de travail est arrivé à la conclusion qu'il serait judicieux de créer une commission consultative « Soutien aux sociétés locales » calquée sur le modèle de la « Commission d'urbanisme » qui aurait pour tâche d'analyser les demandes de soutien financier parvenant à la Municipalité et de proposer un montant à allouer par la Municipalité.

Cette commission devrait proposer des soutiens financiers annuels allant jusqu'à 20 francs par habitant, soit actuellement jusqu'à ~13'000 francs.

La décision finale quant au soutien alloué reste en mains de la Municipalité.

Cette démarche a été présentée au Conseil général du 2 juin 2004 où elle a été accueillie favorablement. La nouvelle commission « Soutien aux associations » sera constituée et entrera en fonction en 2005.

## **SERVICES INDUSTRIELS**

### **Eaux**

Les analyses biologiques et chimiques de notre eau sont conformes aux prescriptions fédérales des 1<sup>er</sup> mars et 26 juin 1995 sur les exigences en matière d'hygiène, de microbiologie et sur les denrées alimentaires.

Un rapport relatif à l'estimation des indemnités pour restrictions d'utilisation des zones « S » de protection des eaux a été établi par Mandaterre Sàrl. La discussion avec les propriétaires et exploitants relative aux indemnités a été menée à terme. Les contrats relatifs à ces accords restent à faire.

Le Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) est en cours d'élaboration et sera remis dans les meilleurs délais au laboratoire cantonal

### **Gaz**

Toute l'installation et la gestion du réseau de gaz est de la compétence du Service du gaz de la Ville de Lausanne (SGL). Nous n'avons donc pas de réseau communal. Cependant, lors de travaux pour lesquels des fouilles sont effectuées, nous informons le SGL. Ce dernier décide de l'opportunité de prévoir l'extension du réseau de gaz en vue du raccordement de nouveaux abonnés.



## **Téléreseau**

A l'instar de ce qui se fait pour le réseau du gaz, nous avertissons Urbatel SA lors de travaux pour lesquels des fouilles sont effectuées.

Bretigny, le 13 juin 2005

La Municipalité